

Le pavillon rouge est donc, dans le vrai sens du mot, un pavillon marchand et, quelque effort que nous fassions, nous ne saurions nous l'approprier, en vertu du décret du conseil de 1945, par une loi du Parlement, pour le réserver uniquement à notre pays. Nos ordres de service de 1944 et le décret du conseil de 1945 ont été pris sous la pression et par suite des nécessités de la guerre, et je ne crois pas qu'ils aient jamais pour effet, aux yeux des gens réfléchis, de modifier le statut traditionnel de ce pavillon marchand. On raconte qu'un jour Édouard, Prince de Galles, se trouvant non loin de l'*Admiralty Arch*, regarda du côté de la maison canadienne et vit le pavillon rouge. Il aurait alors fait la remarque suivante: «Je vois bien le pavillon mais où est le navire?»

Si nous avions suivi les conseils d'un certain nombre d'experts de Grande-Bretagne et du Canada au début de l'époque coloniale, nous aurions finalement eu un pavillon bleu dont le battant comporterait une rondelle ornée de trois feuilles d'érable rouges, et nous aurions suivi l'exemple d'autres colonies, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont choisi leur drapeau et ont eu tendance à le confirmer. Naturellement, nous ne devons pas oublier que le pavillon rouge est en usage en Australie et en Nouvelle-Zélande, de même que dans nombre d'autres anciennes colonies, qui l'utilisent à bon droit comme pavillon marchand.

Quant à l'étude du projet de drapeau canadien proposé par le gouvernement, j'estime que notre drapeau doit représenter notre pays, tout notre pays et rien que notre pays. Je me reporte, en toute déférence, à un discours prononcé par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) lorsqu'il était député de Lake-Centre, le 13 novembre 1945. Prenant la parole sur une résolution relative à un drapeau, il disait ceci:

Tout drapeau adopté pour le Canada doit représenter deux idées: Le Canada comme nation avec un drapeau distinctif, le Canada au sein de l'empire.

Je crois que l'on pouvait alors défendre cette opinion, mais il n'en est plus de même aujourd'hui, puisque nous constatons que 17 pays membres du Commonwealth avaient en 1962 des drapeaux qui ne comportent aucun insigne colonial. Si cette résolution est adoptée et que des mesures soient prises pour que soit arboré ce drapeau, le Canada aura un pavillon d'une grande valeur esthétique et qui sera déjà, pour reprendre les mots de Shakespeare, «chargé d'honneurs». C'est une revendication étrange à faire pour un drapeau qui n'a pas encore été déployé; mais je demanderais aux honorables députés de me permettre de citer un certain nombre de cas où l'emblème qui se trouve précisément sur ce drapeau, soit trois feuilles d'érable tigées, a déjà été utilisé.

[M. Matheson.]

On retrouve cet emblème dans les armoiries données à l'Ontario par décret royal le 26 mai 1868. C'était sous le règne de la reine Victoria. Les honorables députés se souviendront qu'il s'agit de trois feuilles d'érable or sur champ vert. La croix de Saint-George constitue une augmentation honorable et se rapporte uniquement au passé. Les armoiries du Québec, accordées par le même décret royal, comportaient trois feuilles vertes tigées sur champ or. Il s'agit tout simplement d'un vieux truc de l'art héraldique qui consiste à renverser le métal et l'émail pour certains membres de la même famille. On excluait un métal, l'argent-blanc, le métal le plus noble, et cela laissait une couleur au naturel dans les feuilles rouges. Il est permis de supposer qu'au début, lorsque les armoiries ont été choisies pour les provinces de Québec et de l'Ontario, les conseillers en héraldique n'ont pas perdu de vue qu'il restait en réserve pour le Canada la combinaison des feuilles rouges sur champ blanc.

Enfin, le Grand Sceau du Canada, promulgué par le même décret royal de 1868, incarne ces deux provinces fondatrices. Il y a aussi les armoiries modifiées du baron Lisgar, après qu'il eut accepté d'être le deuxième gouverneur général du Canada. Si je me rappelle bien, ces armoiries comportaient à l'origine un lion tenant une épée; l'épée ayant été supprimée, le lion tenait trois feuilles d'érable tigées. Il y a aussi l'insigne du *Royal Military College Club*, de Kingston, déjà fermement établi en 1895. Il y a également la médaille canadienne de service général frappée en 1899 pour les services accomplis de 1866 à 1870 dans les raids des Fénians et l'expédition de la rivière Rouge.

Nous avons enfin les pièces d'écu attribuées à sir Wilfrid Laurier par le Collège héraldique royal après l'avènement de sir Wilfrid comme premier ministre. Il s'agissait là, apparemment, de nouvelles armoiries frappées pour un premier ministre canadien et on y mit l'insigne comportant trois feuilles d'érable tigées, tant dans l'écusson que sur le cimier. Cela faisait manifestement suite au signe héraldique donné à un gouverneur général plusieurs années auparavant.

Vint ensuite l'écusson que George V accorda au Collège militaire royal, le 16 septembre 1920. Puis nous arrivons, je pense, au moment significatif et important de notre histoire où la question du nouveau drapeau du Canada s'est vraiment réglée. J'ai fouillé dans le hansard, mais je ne crois pas que les Canadiens se soient vraiment rendu compte de tout le travail qu'a accompli à ce propos un comité établi par sir Robert